



CHAPITRE 4 : OBJECTIFS ET INDICATEURS

DU BASSIN VERSANT DU FLEUVE SAINT-JEAN



Enjeu A : Une eau brute de qualité optimale.	
Orientation 1. Éviter la contamination des eaux de surface.	
Objectif 1.1. Accroître de 20% le nombre d'exploitations agricoles qui mettent en place de saines pratiques agroenvironnementales (pratiques de conservation des sols, bonne gestion des fumiers, réduction des sols à nu l'hiver, etc.) d'ici 2017.	
Indicateur 1.1.	<i>Superficie agricole (en ha) sur lesquelles sont utilisées de saines pratiques culturales agroenvironnementales.</i>
Objectif 1.2. Documenter d'ici 2015 la présence résiduelle de pesticides dans les 4 principaux sous bassins agricoles.	
Indicateur 1.2.	<i>Nombre d'analyses de pesticides réalisées.</i>
Objectif 1.3. Documenter d'ici 2016 l'impact de l'acériculture sur la qualité de l'eau.	
Indicateur 1.3.	<i>Projet pilote complété ou non.</i>
Objectif 1.4. Obtenir d'ici 2019 un IQBP (Indice de Qualité Bactériologique et Physicochimique) de classe A (qualité bonne) dans l'ensemble des rivières pour lesquelles des données officielles sont disponibles.	
Indicateur 1.4.	<i>IQBP.</i>
Objectif 1.5. D'ici 2019, réduire de 50% le nombre d'installations septiques associées aux résidences isolées qui présentent une évidence visuelle de contamination des eaux de surface ou souterraines (classe C).	
Indicateur 1.5.	<i>Nombre d'installations septiques résidentielles de classe C mises aux normes.</i>
Objectif 1.6. Augmenter de 50% d'ici 2018 le nombre de municipalités qui offrent le service de vidange systématique des installations septiques.	
Indicateur 1.6.	<i>Nombre de municipalités qui offrent ce service.</i>
Objectif 1.7. Améliorer d'ici 2019 la performance de traitement (pour les paramètres dépassant les normes) des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux des municipalités concernées.	
Indicateur 1.7.	<i>Concentration en phosphore total, azote ammoniacal, coliformes fécaux, matières en suspension, matières organiques à l'effluent selon les normes en vigueur (ROMAEU) et les attestations d'assainissement municipales.</i>
Objectif 1.8. Mettre aux normes dans les meilleurs délais les systèmes de traitement des eaux usées des municipalités de Biencourt et d'Esprit-Saint, et celui du camping du lac de l'Est.	
Indicateur 1.8.	<i>Systèmes mis aux normes ou non.</i>

Objectif 1.9. D'ici 2019, réduire de 20% le nombre d'évènements de surverse qui ne sont pas liés à un cas d'urgence; à la fonte des neiges; à la réalisation de travaux visant la modification, la réparation ou l'entretien d'un ouvrage; à une infiltration d'eau dans l'ouvrage causée par le dégel printanier. (La priorité sera donnée aux systèmes de Saint-Camille-de-Lellis, Saint-Just-de-Bretonnières, Saint-Marcel, Saint-Pamphile, Témiscouata-sur-le-Lac (2 quartiers), Pohénégamook et Saint-Louis-du-Ha! Ha!).	
Indicateur 1.9.	<i>Nombre d'évènements de surverse non liés à une situation d'urgence; à la fonte des neiges; à la réalisation de travaux visant la modification, la réparation ou l'entretien d'un ouvrage; à une infiltration d'eau dans l'ouvrage causée par le dégel printanier.</i>
Objectif 1.10. Développer d'ici 2017 l'analyse de la qualité de l'eau à l'aide d'indicateurs biologiques et physico-chimiques dans les 9 principaux sous bassins versants.	
Indicateur 1.10.	<i>IDEC, ISB, COD, mercure.</i>
Objectif 1.11. Documenter d'ici 2018 le contenu des eaux pluviales dans le principal milieu urbain du bassin versant (Témiscouata-sur-le-lac), et assurer une meilleure gestion de ces eaux.	
Indicateur 1.11.	<i>Nombre d'échantillonnages des eaux pluviales réalisés.</i>
Objectif 1.12. Sensibiliser d'ici 2017 la population du bassin versant aux saines pratiques liées à l'utilisation et à la disposition des produits ménagers, déchets et résidus domestiques dangereux.	
Indicateur 1.12.	<i>Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées.</i>
Objectif 1.13. D'ici 2015, informer les acteurs et la population sur les risques de contamination de l'eau liés au transport de matières dangereuses dans le bassin versant.	
Indicateur 1.13.	<i>Nombre de séances d'information réalisées.</i>
Objectif 1.14. Documenter d'ici 2019 les risques de contamination de l'eau reliés aux cimetières de voitures.	
Indicateur 1.14.	<i>Résidus d'hydrocarbures</i>
Orientation 10. Documenter les eaux souterraines et leur risque de contamination.	
Objectif 10.1. D'ici 2020, collecter les données existantes qui permettront d'évaluer la localisation des aquifères de la zone Nord-Est, la quantité d'eau qu'ils contiennent et sa qualité.	
Indicateur 10.1.	<i>Carte de localisation des aquifères.</i>
Objectif 10.2. D'ici 2020, tenir compte de la caractérisation des principaux aquifères dans la planification de l'aménagement du territoire des 3 MRC de la zone Sud-Ouest.	
Indicateur 10.2.	<i>Nombre de MRC qui tiennent compte de la caractérisation des aquifères.</i>
Objectif 10.3. Sensibiliser d'ici 2020 l'ensemble des propriétaires de puits privés aux saines pratiques d'entretien de ces puits.	
Indicateur 10.3.	<i>Nombre de propriétaires privés sensibilisés.</i>

Objectif 10.4. D'ici 2020, améliorer la protection de l'aire de recharge des prises municipales d'eau souterraine face aux menaces d'altération.	
Indicateur 10.4.	<i>Nombre de prises d'eau municipales bénéficiant d'une protection accrue de leur aire de recharge.</i>
Objectif 10.5. D'ici 2020, documenter le risque de contamination des eaux souterraines lié aux anciens lieux d'enfouissement et dépôts en tranchée aujourd'hui fermés.	
Indicateur 10.5.	<i>Nombre de sites documentés.</i>

Enjeu B : Une eau en quantité suffisante.

Orientation 6. Sécuriser l'approvisionnement en eau potable.

Objectif 6.1. Réduire de 20% d'ici 2018 la quantité d'eau potable distribuée par les réseaux d'aqueduc municipaux.	
Indicateur 6.1.	<i>Quantité d'eau distribuée par les réseaux municipaux.</i>
Objectif 6.2. D'ici 2018, prévenir les risques de réduction de la disponibilité des eaux brutes utilisées pour l'approvisionnement des prises d'eau individuelles ou collectives jugées vulnérables.	
Indicateur 6.2.	<i>Nombre de prises d'eau documentées.</i>

Enjeu C : Des écosystèmes aquatiques et riverains intègres.

Orientation 4. Limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes (EEE).

Objectif 4.1. D'ici 2016, augmenter les compétences locales des principaux acteurs en suivi et contrôle des EEE.	
Indicateur 4.1.	<i>Nombre de présentations sur l'outil Sentinelle offertes aux principaux acteurs.</i>
Objectif 4.2. D'ici 2017, documenter la progression des 7 principales EEE animales et végétales présentes ou à haut risque de colonisation. (maskinongé, achigan à petite bouche, brochet, truite arc-en-ciel, myriophylle à épis, roseau commun, butome à ombelle).	
Indicateur 4.2.	<i>Nombre d'entrées dans l'outil Sentinelle.</i>
Objectif 4.3. D'ici 2017, sensibiliser la population, en priorisant les pêcheurs et amateurs de nautisme, sur les risques d'introductions d'EEE et sur les mesures à prendre pour les éviter.	
Indicateur 4.3.	<i>Nombre d'activités de sensibilisation réalisées.</i>
Objectif 4.4. D'ici 2017, réduire d'au moins 25% le nombre de colonies de roseau commun dans le bassin versant.	
Indicateur 4.4.	<i>Nombre de colonies de roseau commun.</i>
Objectif 4.5. Éviter l'introduction de la moule zébrée dans le bassin versant.	
Indicateur 4.5.	<i>Nombre de colonies de moule zébrée répertoriées.</i>

Orientation 3. Ralentir l'eutrophisation des lacs et des rivières.	
Objectif 3.1. D'ici 2017, quantifier l'origine des apports en phosphore dans les lacs touchés par les floraisons de cyanobactéries.	
Indicateur 3.1.	<i>Nombre de lacs pour lesquels l'origine des apports en phosphore a été quantifiée.</i>
Objectif 3.2. D'ici 2017, maintenir à de faibles niveaux les concentrations en phosphore et azote aux plans d'eau qui bénéficient d'un suivi.	
Indicateur 3.2.	<i>Phosphore et azote.</i>
Objectif 3.3. D'ici 2018, promouvoir auprès des agriculteurs, l'amélioration de la santé et la performance des sols agricoles pour une meilleure assimilation des nutriments.	
Indicateur 3.3.	<i>Nombre d'outils et d'activités de promotion présentés.</i>
Objectif 3.4. D'ici 2020, assurer la mise en place d'un suivi environnemental en continu des 20 principaux lacs de villégiature.	
Indicateur 3.4.	<i>Nombre de lacs bénéficiant d'un suivi.</i>
Objectif 3.5. D'ici 2016, réduire de 50% l'écart de température entre l'effluent de la cartonnerie Norampac et le cours d'eau récepteur.	
Indicateur 3.5.	<i>Température de l'eau à l'effluent.</i>
Objectif 3.6. D'ici 2017, sensibiliser 50% des propriétaires de lacs artificiels à une saine gestion de ces lacs.	
Indicateur 3.6.	<i>Nombre de guides distribués.</i>
Objectif 3.7. D'ici 2018, réduire la contribution du développement de la villégiature à l'eutrophisation des 20 principaux lacs.	
Indicateur 3.7.	<i>Nombre de MRC qui ont tenu cette réflexion.</i>
Orientation 8. Éviter la dégradation des milieux humides.	
Objectif 8.1. D'ici 2017, sélectionner les milieux humides d'intérêt pour la biodiversité jugés prioritaires dans chacun des 9 sous bassins principaux.	
Indicateur 8.1.	<i>Superficie de milieux humides priorités.</i>
Objectif 8.2. D'ici 2018, sensibiliser des élus et des fonctionnaires municipaux de 50% des municipalités du bassin versant (priorisées selon le ratio de milieux humides d'intérêt présents sur leur territoire et les projets de développement) sur la nécessité de protéger les milieux humides.	
Indicateur 8.2.	<i>Nombre de municipalités dont un représentant a assisté à la conférence.</i>
Objectif 8.3. D'ici 2020, valoriser 4 des principaux milieux humides du bassin versant par une infrastructure d'interprétation.	
Indicateur 8.3.	<i>Nombre de milieux humides valorisés.</i>

Orientation 7. Freiner le recul de l'intégrité faunique	
Objectif 7.1. D'ici 2018, aménager 3 kms de cours d'eau en milieu agricole afin d'y favoriser les conditions d'habitat de la faune aquatique.	
Indicateur 7.1.	<i>Distance aménagée.</i>
Objectif 7.2. D'ici 2017, documenter les conditions de reproduction du touladi et de l'omble de fontaine dans le lac Témiscouata.	
Indicateur 7.2.	<i>Documents produits.</i>
Objectif 7.3. D'ici 2017, sensibiliser un maximum de pêcheurs aux saines pratiques de pêche.	
Indicateur 7.3.	<i>Nombre d'activités de sensibilisation réalisées.</i>
Objectif 7.4. D'ici 2017, documenter la répartition de l'herpétofaune (amphibiens et reptiles associés aux cours d'eau et milieux humides) en priorisant les espèces à statut précaire.	
Indicateur 7.4.	<i>Nombre d'inventaire réalisés.</i>
Objectif 7.5. D'ici 2017, augmenter l'intérêt de conservation de la tortue des bois et son habitat dans les secteurs présumés propices du bassin versant.	
Indicateur 7.5.	<i>Nombre d'activités réalisées.</i>
Objectif 7.6. D'ici 2018, documenter les perturbations potentielles de la faune ichthyologique.	
Indicateur 7.6.	<i>Nombre de perturbations documentées.</i>
Objectif 7.7. D'ici 2020, assurer l'intégrité du capital génétique indigène des populations de touladi des lacs Ango, Long et des Échos.	
Indicateur 7.7.	<i>Nombre de lacs à touladis dont les populations sont génétiquement intègres.</i>
Objectif 7.8. D'ici 2017, évaluer l'impact de la pression de prélèvement reliée aux tournois de pêche sur les populations de touladi et de maskinongé.	
Indicateur 7.8.	<i>Nombre de tournois de pêche évalués.</i>
Objectif 7.9. D'ici 2018, améliorer la cartographie des secteurs où le niveau de compétition avec l'omble de fontaine est faible, en priorisant le bassin versant de la rivière Daaquam.	
Indicateur 7.9.	<i>Nombre de secteurs délimités.</i>
Objectif 7.10. D'ici 2020, améliorer la valorisation des espèces plus marginales (lotte, perchaude, ouananiche).	
Indicateur 7.10.	<i>Nombre d'espèces marginales valorisées.</i>

Orientation 2. Diminuer l'érosion d'origine anthropique des sols	
Objectif 2.1. D'ici 2018, appliquer les pratiques de contrôle de l'érosion en voirie municipale et sur les chantiers de construction dans 50% des municipalités.	
Indicateur 2.1.	<i>Nombre de municipalités proactives dans le contrôle de l'érosion.</i>
Objectif 2.2. D'ici 2018, augmenter l'application des pratiques de contrôle de l'érosion en milieu agricole.	
Indicateur 2.2.	<i>Nombre d'aménagements hydro-agricoles de contrôle de l'érosion et superficie (en ha) de cultures de couverture d'hiver</i>
Objectif 2.3. D'ici 2018, raffiner les pratiques de contrôle de l'érosion en milieu forestier	
Indicateur 2.3.	<i>Nombre d'acteurs forestiers proactifs dans le contrôle de l'érosion.</i>
Objectif 2.4. D'ici 2019, valoriser 10 bonnes pratiques de contrôle de l'érosion auprès des acteurs.	
Indicateur 2.4.	<i>Nombre de capsules vidéo réalisées.</i>
Objectif 2.5. D'ici 2018, améliorer la cartographie des zones sensibles à l'érosion dans chaque sous bassin versant.	
Indicateur 2.5.	<i>Nombre de sous bassins versants pour lesquels la cartographie des zones sensibles a été améliorée.</i>
Objectif 2.6. D'ici 2017, sensibiliser 50% des plaisanciers (moto-marine, yacht, etc.) à l'impact du batillage sur les rives sensibles.	
Indicateur 2.6.	<i>Nombre d'activités réalisées.</i>
Orientation 5. Récupérer ou maintenir l'intégrité écologique des rives.	
Objectif 5.1. D'ici 2018, améliorer la connaissance de l'état des rives des 20 principaux lacs de villégiature.	
Indicateur 5.1.	<i>IQBR</i>
Objectif 5.2. D'ici 2016, mettre en place des outils pour éviter toute nouvelle forme de dénaturalisation des rives naturelles.	
Indicateur 5.2.	<i>Nombre de municipalités proactives dans la protection des rives</i>
Objectif 5.3. D'ici 2016, mettre en place des outils pour favoriser la renaturalisation des rives transformées.	
Indicateur 5.3.	<i>Nombre d'outils mis en place.</i>

Orientation 12. Favoriser l'intégrité d'origine du paysage lacustre.

Objectif 12.1. Accroître, d'ici 2020, le nombre de mesures visant à maintenir le paysage lacustre boisé des 20 principaux lacs jugés prioritaires tel qu'il est à l'heure actuelle.

Indicateur 12.1. *Nombre de lacs pour lesquels la protection du paysage est accrue*

Objectif 12.2. D'ici 2020, concilier les usages d'exploitation et de villégiature/récréotourisme autour des lacs de plus de 20 ha.

Indicateur 12.2. *Nombre de carrières, de sablières et de sites d'entreposage situés dans l'encadrement visuel des lacs.*

Enjeu D : Une pratique des usages sécuritaire, accessible et durable.**Orientation 9. Réduire les inconvénients liés à l'abondance du castor.**

Objectif 9.1. D'ici 2019, délimiter les zones jugées prioritaires à cause du risque lié à la sécurité des personnes et des infrastructures qu'elles présentent.

Indicateur 9.1. *Nombre de zones prioritaires délimitées.*

Objectif 9.2. D'ici 2018, structurer la gestion du castor dans chaque zone.

Indicateur 9.2. *Structure de gestion mise en place.*

Objectif 9.3. D'ici 2019, assurer une gestion préventive des zones prioritaires.

Indicateur 9.3. *Nombre de barrages de castor dans les zones prioritaires.*

Objectif 9.4. D'ici 2018, améliorer les compétences locales en contrôle du castor.

Indicateur 9.4. *Nombre d'activités réalisées.*

Orientation 11. Prévenir les risques liés aux inondations.

Objectif 11.1. D'ici 2020, améliorer les connaissances disponibles sur le risque d'inondation et l'espace de liberté des rivières en zone habitée.

Indicateur 11.1. *Cartographie des zones à risques d'inondation.*

Objectif 11.2. D'ici 2020, cibler les ponceaux problématiques, en priorisant ceux qui sont âgés ou sous-dimensionnés, pour l'ensemble du bassin versant.

Indicateur 11.2. *Cartographie des ponceaux.*

Objectif 11.3. D'ici 2020, sensibiliser les acteurs forestiers, municipaux et agricoles à l'importance d'installer et de dimensionner adéquatement les ponceaux.

Indicateur 11.3.	<i>Nombre d'activités de sensibilisation réalisées.</i>
Objectif 11.4. D'ici 2020, réduire les débits de pointe des principales rivières du bassin versant.	
Indicateur 11.4.	<i>Débits de pointe des rivières.</i>
Objectif 11.5. D'ici 2019, réduire le risque lié à la sécurité des infrastructures et des personnes sur la rivière Daaquam.	
Indicateur 11.5.	<i>Nombre de mesures prises pour améliorer la sécurité.</i>
Orientation 13. Veiller à l'harmonisation des usages.	
Objectif 13.1. D'ici 2020, arrimer le PDE aux différents outils de planification territoriale pour une cohérence autour de la question de l'eau et des écosystèmes aquatiques.	
Indicateur 13.1.	<i>Nombre d'outils de planification territoriale avec lesquels un arrimage a été réalisé.</i>
Objectif 13.2. D'ici 2020, faciliter la gestion intégrée et concertée de l'eau pour l'ensemble du bassin versant du fleuve Saint-Jean.	
Indicateur 13.2.	<i>Nombre d'activités de concertation impliquant des acteurs du Québec et du Nouveau-Brunswick et/ou du Maine.</i>
Objectif 13.3. D'ici 2020, doter au moins 1 municipalité par MRC d'un outil unique de gestion de l'eau.	
Indicateur 13.3.	<i>Nombre de municipalités dotées d'un outil unique de gestion de l'eau.</i>
Objectif 13.4. D'ici 2019, consolider la concertation des acteurs de l'eau sur le long terme.	
Indicateur 13.4.	<i>Nombre de rencontres de concertation réalisées.</i>
Objectif 13.5. D'ici 2019, assurer une communication continue entre les différents usagers du lac Témiscouata et de la rivière Madawaska et Hydro-Québec dans la gestion du barrage afin d'harmoniser l'ensemble des usages.	
Indicateur 13.5.	<i>Nombre de rencontres annuelles entre les usagers et Hydro-Québec</i>
Objectif 13.6. D'ici 2020, identifier les risques liés aux infrastructures et à la navigation.	
Indicateur 13.6.	<i>Nombre de sites identifiés.</i>
Objectif 13.7. D'ici 2020, mettre en place des mesures d'encadrement de la navigation sur les lacs Témiscouata, Pohénégamook et de l'Est.	
Indicateur 13.7.	<i>Nombre de mesures mises en place.</i>

Objectif 13.8. D'ici 2020, avoir une réflexion approfondie et concertée sur l'accessibilité et les usages du lac de l'Est.	
Indicateur 13.8.	<i>Nombre d'activités de consultation réalisées.</i>
Objectif 13.9. D'ici 2020, avoir une réflexion approfondie sur l'avenir du lac Frontière et son utilisation.	
Indicateur 13.9.	<i>Nombre d'activités de consultation réalisées.</i>
Objectif 13.10. D'ici 2022, développer l'intérêt et le sentiment d'appartenance envers les principaux lacs et cours d'eau du bassin versant chez les citoyens.	
Indicateur 13.10.	<i>Nombre de mesures mises en place.</i>